

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 5-2022

du lundi 26 septembre 2022

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 48

Excusées : 22

Retard : 2

Absents : -

Démissions : -

Future admission : -

Total : 72

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbaux des 20 et 27 juin 2022

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis municipal N° 10-2022 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 300'000.- destiné à la mise en œuvre de la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 10-2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.- destiné à l'implémentation de la gestion électronique des documents (GED) au sein de l'Administration ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et/ou par l'emprunt ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 10 ans à raison de CHF 30'000.- par année au compte 3313.000-1100 Section Administration générale ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt au compte 3909.000.1100 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le présent préavis en vue de sa mise en œuvre.

VOTE : C'est à l'unanimité moins 1 abstention que les conclusions du préavis no 10-2022 sont acceptées.

10. Préavis municipal N° 11-2022 concernant une modification du règlement de l'Aide individuelle au Logement (AIL)

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 11-2022,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter la création d'une Aide Individuelle communale au Logement aux personnes seules et aux couples sans enfant ;
2. d'accepter la modification du règlement de l'aide individuelle au logement.

VOTE : C'est à l'unanimité moins 4 avis contraires que les conclusions amendées du préavis no 11-2022 sont acceptées.

11. Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Yan Giroud « Soutien aux populations précarisées face à l'inflation - demande complémentaire »

12. Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Sylvie Krattinger Boudjelta & Consorts « Face au défi d'une pénurie électrique hivernale, quelles mesures d'adaptation la Ville de Prilly a-t-elle envisagées ? »
13. Réponse municipale à la question écrite du Conseiller Philippe Schroff « Une note de crédit adressée au PLR »
14. Motions, postulats, interpellations et projets.
15. Questions et divers
16. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h15